

# Les aides

// COVID 19 : le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) assure des permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Il propose un service de portage de repas à domicile, la livraison de courses, de médicaments et de livres.

N'hésitez pas à le solliciter en cas de besoin ou d'urgence. //

---

## Les aides sociales légales du C.C.A.S

### Le Placement en Établissement

---

Constitution d'un dossier de demande de prise en charge des frais de séjour par le service d'Aide Sociale du Département.

### L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

---

Elle permet d'aider les personnes qui ont besoin d'une assistance au quotidien, qu'elles résident chez elles ou en maison de retraite. Les dossiers sont à constituer auprès du CCAS.

### L'Aide Ménagère

---

Lorsque les ressources du demandeur sont inférieures au barème de prise en charge par une caisse de retraite, le CCAS constitue les dossiers de demande d'aide.

### Les aides sociales facultatives du C.C.A.S

---

#### ■ Maintien à domicile

Pour que les personnes âgées résidant sur la Commune, le CCAS propose de nombreux services d'aide

à la personne destinés à rompre l'isolement ou la solitude, à favoriser le maintien à domicile tels que le portage de repas, la Télé-Alarme, des animations...

## Portage de repas à domicile

Ce service est réservé aux personnes âgées de 75 ans et plus ou handicapées et résidant sur la Commune à l'année, pour qui la préparation des repas représente une réelle difficulté.

## Télé-Alarme

Elle permet à tous les bénéficiaires d'alerter 24h/24 un central de télésurveillance et d'être secourus très rapidement en cas d'incident (chute, maladie, malaise, angoisse, demande d'assistance, services,...)

Se renseigner auprès du CCAS pour connaître les modalités de sa mise en place

Bénéficiaires : personnes âgées d'au moins 70 ans ou handicapées résidant sur la Commune à l'année.  
Participation financière : 75 € forfait mise en service + participation mensuelle modulée en fonction des revenus.



## En savoir +

Site service public : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer  
Hotel de ville  
Place Estienne d'Orves  
83270 Saint-Cyr-sur-Mer

04.94.26 26 22  
Nous contacter

<http://www.saintcyrsumer.fr/seniors/les-aides-1055.html>



RESTEZ CONNECTÉ

